

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans  
Aux Contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Sylvie Beaulieu de la susdite municipalité**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

**QUE** lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé en vue de l'adoption du Règlement *numéro 2022-334*, Règlement constituant un fonds de roulement.

**QUE** Le projet de Règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 30. Il est également disponible sur le site internet à l'adresse ; [www.ste-famille.iledorleans.com](http://www.ste-famille.iledorleans.com).

**Que** ledit projet de règlement sera présenté pour adoption, à la séance ordinaire du conseil municipal le 12<sup>ième</sup> jour de décembre, à 20 h, à la salle du conseil municipal situé au 2478, chemin Royal à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

**Donnée à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ce 10<sup>ième</sup> jour de novembre deux mille vingt-deux.**

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale & greffière-trésorière